Conférence conclusive du Colloque international The City of Tomorow Région Bruxelles-Capitale Bruxelles 22 novembre 2007

Les territoires et les politiques publiques au prisme de la complexité : quelques éléments de réflexion

Pascal Roggero, université de Toulouse, Toulouse 1, responsable du CIRESS-LEREPS, roggero@univ-tlse1.fr

M. Le Ministre-Président, Mme la Présidente, permettez-moi d'abord de saluer la belle initiative que constitue ce colloque international. Elle témoigne, me semble-t-il, d'une volonté de réfléchir et de penser l'action qui manque quelquefois aux responsables politiques, économiques ou autres, soumis aux urgences de la décision et de la communication. Le chercheur qui fait œuvre de connaissance ne peut que s'en féliciter. Qu'il me soit aussi permis de remercier l'équipe du SRDU et notamment M. Van de Putte pour leur invitation et l'organisation efficace qu'ils mettent en œuvre ici.

Alors, la balle est maintenant dans mon camp et j'espère que l'introduction à laquelle je vous convie initiera un processus fécond par lequel les personnes qui vont animer les réflexions des neuf groupes de travail thématiques prévus, pourront vous éclairer et répondre à vos attentes. Pour ma part, j'ai la lourde tâche de l'introduire alors que Sir Peter Hall le conclura. Comment procéder ? L'exercice impose ses règles : introduire consiste à annoncer et justifier ce qui sera développé par la suite. Je m'y emploierai tout en apportant ma touche personnelle. Quelle estelle ?

Au fond, la raison de ma présence ici se trouve dans ce que les organisateurs ont considéré comme la relative originalité de ma recherche, à savoir une approche des territoires et des politiques publiques à partir de ce qu'on appelle la « pensée complexe ». Je me propose donc de vous présenter une lecture des territoires urbains et des politiques territoriales au regard de cette pensée. Cela revient à concevoir les territoires urbains – à condition toutefois que le concept de territoire demeure pertinent – comme des « systèmes complexes » (1). En adoptant cette perspective, je m'attacherai à montrer que les territoires urbains sont, à la fois, éco-organisés, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans un environnement très prégnant dont ils dépendent et se nourrissent(2), et auto-organisés *i.e* capables de se produire eux-mêmes par des processus internes (3).

1. Le territoire urbain : de la pertinence du concept à sa caractérisation comme « système complexe »

Si la ville est une forme territoriale, force est de constater que l'on discute de plus en plus la pertinence du concept de territoire. Je m'attacherai donc préalablement à justifier son utilisation avant de voir dan quelle mesure il peut être éclairé par un recours à la « pensée complexe ».

1.1 Le territoire un concept qui demeure pertinent

A l'heure de la globalisation n'est-il pas anachronique de réfléchir en termes de territoire ? La circulation massive des humains, des informations, des capitaux, des objets ou des virus n'est-elle pas le phénomène marquant des sociétés du début du XXI° siècle ? L'un des sociologues les plus novateurs de l'époque, le Britannique John Urry ne propose-t-il pas de faire de ces phénomènes de mobilité l' « objet » central des sciences sociales du XXI° siècle¹ ? Cette fluidité généralisée des activités ne rend-elle pas obsolète le concept de territoire auquel est associée l'idée d'ancrage des humains dans un lieu, dans une ville ?

Sans nier l'impact de cette mobilité, nous souhaiterions montrer d'abord que le territoire demeure un concept pertinent pour penser les évolutions sociétales contemporaines.

Si le territoire demeure, selon nous, un concept pertinent, c'est en raison de sa nature anthropologique voire éthologique. Tout comme les sociétés animales, il n'est pas de vie humaine et sociale sans territoire². Catégorie de l'entendement humain, l'espace devient territoire quand il prend la forme d'un lieu porteur de sens et créateur de ressources pour les individus et les « communautés ». Attendre dans un hall d'aéroport, prendre un café sur une aire d'autoroute ou dormir dans un motel sur une zone commerciale, nous faisons tous, de plus en plus souvent, l'expérience de ces lieux de transit où le présent semble n'avoir ni passé ni avenir. Mais, dans de tels lieux, nous ne pouvons que séjourner et assurément pas habiter. On « habite » quand on réside dans un lieu où l'on se sent « chez soi » auprès des choses qui font sens pour soi³. Il est vrai que la manière d'habiter le monde a changé et qu'un mode d'habiter « poly-topique ⁴ » a vu le jour dans les catégories les plus dotées en capital économique et culturel de population.

Cependant, ce nomadisme postmoderne⁵ qui véhicule une conception d'un social totalement fluide, comme sans ancrage territorial, apparaît empiriquement discutable. Il est peu douteux qu'il corresponde mieux à des pratiques de mobilité qu'on trouve plus souvent aux Etats-Unis – 14 % des Américains déménagent chaque année contre 7 % en moyenne en Europe et moins de 2% en France – qu'ailleurs dans le monde et dans les milieux sociaux auxquels appartiennent les auteurs défendant cette idée. Par delà le sociocentrisme des élites mobiles, la grande majorité des populations ne vit pas essentiellement dans les aéroports et si beaucoup d'individus se déplacent effectivement et régulièrement c'est, très généralement, dans un périmètre géographique limité. Il faut d'ailleurs constater que plus les ressources économiques des individus sont faibles et plus ils s'attachent physiquement et affectivement à « leur » quartier⁶. En prenant l'exemple français, aujourd'hui, 70 % des individus vivent dans le département où ils sont nés. Par ailleurs, on peut douter que la mobilité généralisée puisse survivre à l'après pétrole. La plupart des études prospectives annoncent que si l'on continuera à se déplacer dans l'avenir, cela se fera plus rarement, moins loin, moins vite et plus cher⁷.

Enfin, sur le plan théorique, cette approche qui se focalise sur la mobilité apparaît trop unilatérale. Forçant le trait pour bousculer les vieilles catégories de la sociologie – société, classe, nation, territoire, etc. – elle en vient à minorer, excessivement selon nous, ce qui relève de la stabilité des cadres habituels de l'expérience vécue et la relative pérennité de certaines formes

¹ Urry, John, Sociology Beyond Societies. Mobilities for the Twenty-first Century, London, Routledge, 2000, voir aussi Global Complexity, Cambridge, Polity Press, 2003.

² Comme le rappelle Maurice Godelier, *Aux fondements des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.

³ Roux, Michel, *Ré-enchanter l'espace. Pour un nouvel art d'habiter*, Paris, L'Harmattan, coll. L'Ingénium, 2001.

⁴ Stock, Mathis, « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. », *EspacesTemps.net*, Textuel, 26.02.2006, http://espacestemps.net/document1853.html

⁵ Par exemple Maffesoli, Michel, *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*, Paris, LGF, 1997 ou *Le rythme de la vie. Variations sur l'imaginaire postmoderne*, Paris, La Table Ronde, 2004.

⁶ Ainsi dans plusieurs études sur les quartiers « sensibles » de Toulouse, on a pu mettre en évidence que leurs habitants portent des jugements positifs sur ces territoires qu'ils se sont appropriés.

⁷ Voir par exemple Grandjean, Alain et Jean-Marc Lancovici, *Le plein s'il vous plaît!*, Paris, éditions du seuil, 2006.

sociales. Cela ne veut pas dire toutefois que la mobilité contemporaine ne transforme pas les territoires.

Mais si le territoire demeure un concept pertinent, c'est que, de notre point de vue, il est plus un processus qu'une matérialité. Plus fondamentalement, il présente les caractéristiques d'un « système complexe » selon Edgar Morin.

1.2 Le territoire urbain comme système complexe

La ville est un processus. Elle est construite, actualisée en permanence par les actions, les interactions, les relations et les représentations de ceux qui la font en y habitant, en s'y déplaçant, en y travaillant,... Il s'agit d'une vaste organisation qu'on peut regarder de haut et l'on verra alors des structures (bâtiments, réseaux routiers,..) mais, si on rapproche le point de vue alors on perçoit le grouillement humain qui fait la substance active de la ville. Cette activité est difficile à conceptualiser car elle présente les caractéristiques d'un phénomène complexe. D'abord, la ville émerge de cette activité protéiforme et multiple. C'est-à-dire que la connaissance des comportements individuels des acteurs de la ville ne permet pas de connaître l'effet global qui en résulte. La ville est un système et « le tout [ou le système] est plus que la somme de ses parties⁸».

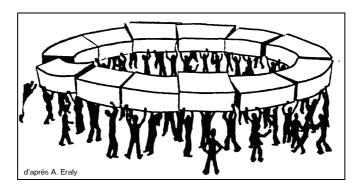


Figure n° 1 La ville émerge des comportements des acteurs qui la constituent

Considérer la ville comme un « système complexe » consiste donc à tenter de représenter le processus par lequel elle se construit en permanence. Mais il faut distinguer le système en tant que phénomène – « unité globale organisée d'interrelations entre éléments » – et son organisation – « l'agencement des interrelations, des articulations, de la structure ». Morin précise que : « l'organisation produit, relie, maintient et transforme le système 11 ». Cette organisation représente donc le principe actif au cœur du système. Ce qui distingue les systèmes doit donc se trouver fondamentalement dans leur organisation et non pas dans la nature de leurs composants. Les systèmes naturels ou sociaux sont composés des mêmes composants de base – atomes, molécules – mais ils les agencent différemment (niveaux d'organisation) et, en conséquence, ils sont capables de réalisations et de performances très différenciées. On peut donc dire que la « pensée complexe » est une pensée de l'organisation. Il nous faut donc réfléchir à l'organisation de la ville. Comment la représenter ? Trois dimensions peuvent être analytiquement distinguées. D'abord, nous l'avons dit, la ville se produit elle-même, elle s'auto-organise en créant une identité qui lui est spécifique. On le sait, chaque ville se différencie des autres, un grand arpenteur de l'urbain comme le sociologue Pierre Sansot l'a bien montré avec une langue savoureuse 12. Mais cette

¹⁰ *Ibid.*, p. 104-105.

⁸ Morin, Edgar, *La Méthode, La Nature de la Nature*, Paris, éditions du seuil, 1977, p. 101.

⁹ *Ibid.*, p. 102.

¹¹ *Ibid.*, p.102.

¹² Sansot, Pierre, *Poétique de la ville*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004 (1973)

capacité à se produire elle-même, la ville la tire aussi, comme tout système, de ses échanges avec son environnement, c'est-à-dire ce qui n'est pas elle. Elle échange de l'énergie, de la matière et de l'information sous des formes diverses et s'inscrit, à ce titre, dans une forme d' « éco-dépendance * qui prend une acuité particulière à l'heure de la globalisation. Enfin, elle se transforme, elle change avec le temps ou encore « se ré-organise » dans le cadre d'une histoire. Le familiers de l'œuvre d'Edgar Morin auront reconnu le concept d' « auto-éco-ré-organisation » (Figure n° 2), un concept très puissant même s'il est difficile à opérationnaliser. Dans ce qui va suivre je m'attacherai donc à caractériser les grands enjeux urbains en utilisant ce concept d' « auto-éco-ré-organisation » en me limitant pour des raisons de pertinence et de temps aux deux premières dimensions : l'éco et l'auto-organisation.

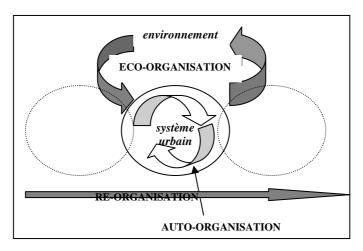


Figure n° 2 Le processus d'auto-éco-ré-organisation des systèmes urbains

2. L'éco-organisation urbaine ou des villes sous influence

Ce qui caractérise l'éco-organisation urbaine c'est une dépendance accrue. Les villes apparaissent davantage ouvertes sur leur environnement qui, de plus en plus, s'étend aux limites de la planète. Cette globalisation prend des formes aujourd'hui bien connues et des travaux importants explorent ses effets économiques sur les villes. Examinons les avant de voir qu'ils ne limitent pas au seul domaine économique.

2.1 De quelques impacts économiques de l'éco-organisation

Comme Mme la Présidente l'a rappelé, Manuel Castells a proposé de définir les villes plus par les flux qui les traversent que par leurs formes et leurs fonctions¹⁴. Selon lui, elles apparaissent comme les interfaces de «l'espace des flux» qui remplacerait «l'espace des lieux». Plus en contact avec leurs homologues de régions et de pays différents, elles s'émanciperaient de leur hinterland et acquerraient richesse et pouvoir grâce au processus qui mettant en relation les services avancés, les centres producteurs et les marchés dans un réseau mondial. Avant Castells, la géographe Saskia Sassen avait constaté que si les implantations industrielles étaient de plus en plus délocalisées vers des pays à bas salaires, les fonctions de direction et d'administration se concentraient dans un petit nombre de « villes globales » où les services de haut niveau aux

_

¹³ Morin, Edgar, op. cit., p. 202-203.

¹⁴ Castells, Manuel, L'ère de l'information, la société en réseau, Paris, Fayard, 1998.

entreprises étaient présents¹⁵ (la comptabilité, de l'assistance juridique, du consulting, de la finance, de la publicité, voire de l'ingénierie, de l'architecture). Enfin, le *Globalization and World Cities Research Network* (GaWC¹⁶) de l'Université de Loughborough au Royaume-Uni établit un classement des villes d'influence mondiale (World Cities) en prenant en compte la présence d'au moins une entreprise à vocation mondiale dans les domaines de la comptabilité, la publicité, la finance et l'assurance. Ce classement fait apparaître trois catégories de villes mondiales par niveau décroissant d'influence. Rappelons que Bruxelles se situe dans la catégorie intermédiaire (Major World Cities), avec un score de 8/12, en compagnie de Madrid, Mexico, Sao-Paulo, derrière les « Full service World Cities » notamment Londres, New-York, Paris et Tokyo (12/12) mais devant les « Minor World Cities » comme Amsterdam, Düsseldorf ou Genève (6/12). Ce classement se différencie assez nettement de celui des mégapoles où Paris et Londres n'apparaissent qu'aux 21^e et 25^e rangs et Bruxelles à une position anecdotique. Ces travaux mettent l'accent sur l'importance des flux et les processus économiques qui apparaissent jusqu'ici comme les plus prégnants.

Avec la globalisation la figure du capitaliste telle que l'historien Fernand Braudel l'a définie activité au-delà du marché local et émancipation des règles communes¹⁷ – se généralise. En d'autres termes, la mobilité du capital, accélérée par la baisse des coûts du transport des marchandises¹⁸ et la financiarisation des activités, crée un rapport de force très défavorable au facteur travail ancré territorialement. Ce nomadisme du capitalisme globalisé place les territoires en général, et les villes en particulier, dans une situation de dépendance que traduit bien l'omniprésence de la thématique de l'« attractivité » dans les stratégies urbaines de développement économique. Le marketing urbain qui sera débattu au sein du groupe de travail 3.1 L'enjeu de l'innovation sociétale et de la communication dans les projets urbains structurants, témoigne, de mon point de vue, de cette évolution qui amène à considérer la ville comme une marque à promouvoir. Cette recherche d'attractivité se traduit par une concurrence tous azimuts entre les territoires avec notamment la recherche du moins-disant fiscal. Ainsi par exemple, pour attirer les sièges sociaux des grandes entreprises en Belgique, n'a-t-on pas hésité à n'imposer fiscalement les cadres dirigeants de ces sièges domiciliés en Belgique qu'à concurrence de leur temps effectivement passé dans le royaume¹⁹. Imagine-t-on appliquer un tel régime dérogatoire à l'ensemble des salariés en réduisant leur base fiscale à proportion de leur temps passé à l'étranger à l'occasion de leurs congés par exemple ? On voit bien qu'il y a là une atteinte à l'égalité des individus devant les charges publiques et, plus généralement, une marche vers le démantèlement des compromis sociaux au cœur de la régulation du capitalisme mise en œuvre après la seconde guerre mondiale. Cette marche est, on le sait, bien engagée. La capacité régulatrice des Etats s'est considérablement affaiblie, d'abord idéologiquement puis politiquement. Ce recul déplace les lignes. Il met les villes en demeure d'agir sans qu'elles en aient toujours les moyens tant en termes de compétences que de capacités financières. Car, comme Sassen l'a montré, si les directions des grandes firmes échoient aux villes globales, les productions dans de nombreux secteurs, notamment traditionnels, sont délocalisées soit par l'investissement direct à l'étranger ou indirectement par la sous-traitance internationale (l'outsourcing en langage des affaires). Cette évolution correspond à ce que certains auteurs ont pu qualifier de « capitalisme cognitif²⁰ » où l'on voit, par exemple, la firme Boeing retrouver sa place de leader en focalisant son activité sur la conception des avions et

_

¹⁵ Saskia, Sassen, The Global City: New York, London, Tokyo, Princeton University Press, 2001 (1991).

¹⁶ Globalization and World Cities Research Network (2007), [en ligne] http://www.lboro.ac.uk/gawc/

¹⁷ Braudel, Fernand, *La dynamique du capitalisme*, Paris, éditions Artaud, coll. Champs-Flammarion, n° 192, 1985.

¹⁸ Par exemple le coût du transport maritime des marchandises a été divisé par 4 entre 1920 et 1990. World Bank, *World Development Report*, 1995.

¹⁹ Huygue, Sébastien, L'attractivité du territoire pour les sièges sociaux des grands groupes internationaux, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation Française, 2003.

Azaïs, Christian, Antonella Corsani et Patrick Dieuaide, Vers un capitalisme cognitif. Entre mutations du travail et territoires, Paris, L'Harmattan, 2003 ou Moulier Boutang, Yann, Le capitalisme cognitif: La Nouvelle Grande Transformation, Paris, éditions Amsterdam, coll. Multitudes/idées, 2007.

en recourrant à l'outsourcing pour la fabrication. Je viens de Toulouse et je peux vous dire qu'on y redoute une évolution de ce type chez Airbus. Dès lors, les villes ont à faire face aux processus de relégation sociale des plus vulnérables (chômeurs, immigrés, travailleurs peu qualifiés particulièrement) en même temps qu'elles cherchent à attirer les « élites » mondialisées. Il s'agit d'une situation dialogique c'est-à-dire d'une confrontation de logiques antagonistes mais qui sont aussi complémentaires et nécessaires. La difficulté de l'exercice politique réside justement dans la gestion de ces contradictions comme l'a justement signalé M. Picqué. L'éco-organisation urbaine ne se réduit donc pas aux seules relations économiques.

2.2 Les macro-tendances sociétales de l'éco-organisation

D'autres macro-tendances qu'on peut qualifier de sociétales sont aussi bien identifiées. Elles marquent les villes occidentales contemporaines.

Ainsi en est-il de l'individualisation. La plupart des sociologues²¹ partagent le constat que l'individu tend à s'émanciper des entités et des identités collectives. Il « construit » de plus en plus son identité et accepte, moins que par le passé, d'endosser des identités héritées²². L'horizon de son existence se trouve dans la réalisation personnelle, familiale et privée avec un désintérêt concomitant pour les institutions, la chose publique et l'activité politique traditionnelle²³. Dans le même sens, on mesure un déclin de la confiance que les individus se font les uns les autres²⁴. Nombre de responsables politiques font ce constat avec une certaine amertume tant il handicape leur action – on pense ici au célèbre effet Nimby ou le « pas chez moi »— et la rend souvent ingrate.

Ces individus sont aussi, nous l'avons dit, plus mobiles que par le passé. Cette mobilité change profondément la notion de proximité. Dans une certaine mesure, ce qui est perçu comme proche n'est plus ce qui est proche géographiquement mais ce qui est rapidement accessible. L'accessibilité aux équipements, aux services et aux lieux devient essentielle et, avec elle, la question des réseaux de circulation, de transport et de communication. Notons cependant que cette mobilité s'effectue à des vitesses différentes selon qu'il s'agit de déplacements dans la ville ou entre les villes. Si les citadins se déplacent quotidiennement à faible allure dans les aires urbaines - à peine plus de 30 km/h de moyenne par exemple à Bruxelles - plus occasionnellement, ils accélèrent pour se rendre dans d'autres aires urbaines nationales et internationales. Entre les grandes cités, on assiste à une « contraction de l'espace-temps ²⁵ » avec le développement des transports autoroutier, ferroviaire à grande vitesse et aérien, la position nodale d'une ville dans ces réseaux étant une condition sine qua non de son rayonnement. Mais nos villes sont aussi de puissants symboles de l'abondance pour des immigrants en quête de mieux être. Dès lors, elles ont à gérer l'impact socio-économique de l'immigration sans en maîtriser la politique. Le défi de cette forme de mobilité internationale apparaît majeur pour des villes dont la capacité d'intégration est, et sera, de manière croissante, un atout dirimant. Si la mobilité des citadins croît, ils communiquent aussi de plus en plus.

En effet, ils le font plus longtemps, plus souvent et avec des interlocuteurs physiquement plus éloignés. Ils s'inscrivent dans des réseaux personnels que l'on connaît de mieux en mieux avec le développement de l'analyse des réseaux sociaux. L'Internet contribue au changement des pratiques communicationnelles et des rapports des individus à l'information mais autorise aussi,

²¹ A l'exception notable, en France, de Michel Maffesoli.

²² Kauffmann, Jean-Claude, La construction de soi. Pour une théorie de l'identité,

²³ Dubet, François, *Le déclin de l'institution*, Paris, éditions du seuil, coll. L'épreuves faits, 2002.

²⁴ Galland, Olivier et Yannick, Lemel, « Tradition-modernité : un clivage persistant des sociétés européennes », Revue française de sociologie, vol. 47, 2006/4.

Anne Bretagnolle, Denise Pumain et Céline Rozenblat, « Space-time Contraction and the Dynamics of Urban Systems », *Cybergeo*, 10th European Colloquium on Quantitative and Theoretical Geography. Rostock, Germany, September 6-11, 1997, article 61, mis en ligne le 10 juillet 1998, modifié le 27 décembre 2006. URL: http://www.cybergeo.eu/index373.html. Consulté le 02 mars 2008.

pour les chercheurs, des investigations sur des données massives et facilement accessibles, ouvrant ainsi la voie à un développement inédit des sciences sociales. Les collectivités territoriales n'ont sans doute pas pris la mesure de cette possibilité nouvelle d'observation qu'offre l'Internet. J'imagine que cette question sera abordée notamment dans l'atelier 2.1 *Intelligence territoriale, pour un territoire apprenant*. Cependant il faut constater que le taux d'accès à l'Internet demeure encore largement minoritaire avec une moyenne 22,2 % d'abonnés via un réseau fixe dans les pays de l'OCDE (20,8 pour la Belgique), même si ce taux a augmenté de 10,8 % par an depuis 2000, le haut débit se développant comme la norme d'accès dominante (15, 3 % soit les 2/3 du total mais plus de 9/10 pour la Belgique qui apparaît très bien équipée en matière de haut-débit). En matière de communication, la baisse des coûts et l'augmentation des capacités techniques constituent des données majeures qui se sont traduites une explosion des flux informationnels²⁶ et la position plus ou moins centrale d'une ville dans les réseaux de communication représente un atout évident. Il demeure néanmoins une « fracture numérique » qui est une manifestation des inégalités entre les citadins.

Ces inégalités se traduisent par des processus de ségrégation socio-spatiale dans l'espace urbain. La libéralisation et la dérégulation, l'augmentation des revenus du patrimoine et la croissance des très hauts salaires en résultant, ont eu pour effet d'amplifier des écarts de revenus que la croissance « fordiste » avait réduits, à partir des années 1980 dans les pays anglo-saxons et, de manière plus limitée en Europe continentale dans les années 1990²⁷. La très forte croissance des prix du foncier et de l'immobilier dans les centres des grandes capitales traduit ces logiques globales sur les territoires. Pour décrire ces processus de différenciation et ségrégation urbaines, Jacques Donzelot a parlé de « la ville à trois vitesses²⁸ ». La péri-urbanisation des classes moyennes, la « gentrification » des catégories les plus dotées en capital culturel et économique et la relégation des catégories populaires dans les quartiers périphériques font ainsi coexister des territoires de l'« entre soi ». Les enjeux de mixité se posent donc avec acuité, ils seront débattus avec ce même auteur dans le groupe de travail 1.1 Mixité! Oui, mais quelle mixité? Dans un sens congruent, on peut voir aussi dans les différentiels de prix du logement dans l'espace urbain, la traduction d'une distribution inégale des risques sur le territoire. Si l'on suit le sociologue allemand Ulrich Beck, on peut analyser la société contemporaine comme la « société du risque²⁹ ». En d'autres termes, une société où le risque se socialise au sens où il apparaît comme produit par la société elle-même. Selon lui, c'est à l'aune du risque qu'il faudrait évaluer les inégalités. Cette idée a été tragiquement illustrée par l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en septembre 2001 où les dégâts se sont concentrés sur les quartiers populaires situés à proximité du site industriel. Des responsabilités considérables échoient ainsi aux autorités territoriales dont l'action, là encore, s'avère dialogique puisque toute activité génère du risque.

2.3 Les contraintes environnementales et les évolutions institutionnelles

Au titre des risques, les villes sont particulièrement confrontées à ceux qui ressortissent de l'environnement. La globalisation est aussi celles des menaces environnementales. Or, qu'il s'agisse du réchauffement climatique, de la pollution, notamment de l'air mais aussi des sols ou même de l'eau, ces problèmes prennent un tour plus aigu dans les grandes villes. Sait-on, par exemple, que la surmortalité lors de canicule du mois d'août 2003 en France (15 000 morts) était en moyenne de 40 % mais a atteint 80 % dans les villes à partir de 200 000 habitants et 120 dans

²⁶ Manuel Castells, *L'ère de l'information. Vol. 1-Vol 3*, Paris, Fayard, 1998-1999.

Landais, Camille, « Hauts Revenus en France et en Europe: une explosion des inégalités ? », Conseil d'Analyse Stratégique, Paris, 29 octobre 2007 et OCDE, L'évolution des inégalités de revenus en France et dans les pays de l'OCDE, OCDE, Division des politiques sociales, 2005.

²⁸ Donzelot, Jacques, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, péri-urnalisation », Esprit, mars-avril 2004.

²⁹ Beck, Ulrich, La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Aubier, 2001.

l'agglomération parisienne³⁰. L'espace urbain est donc aussi le lieu où se concentrent les effets les plus virulents des dégradations environnementales.

Face à ces macro-tendances économiques et sociétales, la plupart des Etats occidentaux ont mis en œuvre, sous des formes et à des degrés divers, des politiques de décentralisation ou, plus généralement, d'autonomisation territoriale. Mais, à Bruxelles comme en France, la question de l'adéquation des périmètres institutionnels aux espaces urbains, aux territoires vécus, aux réseaux sociaux et aux processus économiques, se pose. Des solutions institutionnelles commencent à être trouvées en France, par exemple, à travers le développement de l'intercommunalité même si l'on est encore loin d'une adaptation suffisante. Il en résulte des difficultés de coordination de l'action publique, des problèmes de concurrence territoriale et une certaine dilution de la responsabilité politique, chaque niveau pouvant renvoyer la faute sur les autres.

Pour conclure sur ce bref panorama sur la dimension de l'éco-organisation urbaine, je voudrais insister sur son caractère dialogique. Il y a des menaces considérables qui pèsent sur les villes et, à bien des égards, la crise urbaine est là. S'il fallait ajouter une manifestation à toutes celles évoquées jusque là, ce sont les « violences » urbaines qui s'imposent. Si elles semblent épargner Bruxelles, elles ont cours un peu partout en Europe sans parler, bien sûr, des Etats-Unis. Mais comme l'écrivait Hölderlin « Là où croît le danger, croît aussi ce qui sauve », l'éco-organisation, comme la crise d'ailleurs, doit être vue, certes comme ce qui contraint et menace mais aussi comme un ensemble d'opportunités et de potentialités qui ouvre sur de nouveaux possibles.

Comment la ville s'en saisit-elle ? Il s'agit de la question de sa propre capacité à se produire : l'auto-organisation urbaine.

3. Eléments sur l'auto-organisation urbaine : la fabrique de la ville

Dans ses relations avec son environnement, la ville se construit. Elle constitue un système ouvert capable de s'auto-organiser. Rendre compte d'un tel processus est assurément trop ambitieux, je me contenterai de mobiliser quelques connaissances issues de la théorie des systèmes pour en proposer une approche succincte. Les systémiciens s'accordent généralement pour admettre que la loi de l'entropie croissante et la loi de la variété requise s'appliquent à tous les systèmes. Par ailleurs, Edgar Morin a montré que la dialogique ordre-désordre fonde l'organisation de tout système. Je m'attacherai donc, en premier lieu, à appliquer ces concepts aux systèmes urbains en utilisant aussi la modélisation des systèmes complexes de Jean-Louis Le Moigne et en présentant une méthode d'évaluation des projets territoriaux. L'objectif est bien de proposer une modeste et fragmentaire intelligibilité de ce processus décisif que constitue l'autoorganisation urbaine.

3.1 La loi de l'entropie croissante ou les enjeux de l'ouverture

On tire de cette loi issue de la thermodynamique qu'un système doit se nourrir d'apports extérieurs pour contrebattre le délitement interne qui l'atteint de manière inéluctable sous la forme de l'indifférenciation. Mais à trop s'ouvrir sur l'extérieur, le système se dissout dans son environnement. C'est donc, là encore, une dialogique qui est à l'œuvre, celle de l'ouverture et de la fermeture. La perception que les citadins ont de l'environnement détermine le niveau d'ouverture-fermeture du système urbain. Face à un milieu perçu comme menaçant, la ville tend à se fermer et à se développer dans le cadre d'une forme dense, compacte et ayant un haut niveau de différenciation interne comme, par exemple, la ville médiévale. Patiemment édifiée à l'abri de ses fortifications protectrices, la ville du Moyen Age utilise au mieux un espace exigu en

³⁰ Hémon Denis, Eric Jougla, *Estimation de la surmortalité et principales caractéristiques épidémiologiques*, Rapport remis au Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées, 25 septembre 2003.

densifiant l'habitat, les relations économiques et sociales autour d'un projet collectif et d'une identité forte. A l'inverse, la ville contemporaine s'étend dans l'espace, bien au-delà de ses murs, en créant le plus d'interfaces possibles avec son environnement perçu comme pourvoyeur de ressources. Elle perd en densité ce qu'elle gagne en étendue en consommant beaucoup d'espace et d'énergie et en produisant beaucoup d'externalités (rejets, déchets, pollutions,...). Alors que la ville médiévale se construisait au cours des siècles dans une forme cohérente porteuse d'identité, la ville actuelle se développe rapidement – à l'échelle de la dizaine d'années –, dans une forme peu cohérente, autour de logiques individualistes (l'individu consommateur plus que citoyen) et économiques, celle d'une économie de plus en plus « désencastrée » du social et du politique. La ville contemporaine tend ainsi à perdre ce qui faisait sa spécificité et le projet urbain, collectif par nature, y est d'autant plus célébré qu'il est difficile d'en produire d'autres que ceux émanant des cercles politico-technocratiques. Ainsi, le mot projet apparaît-il dans trois groupes de travail de ce colloque : les groupes de travail 1.2 De l'observation territoriale au développement de projets, 2.3 Des projets urbains de qualité : solutions spécifiques vs solutions génériques et le 3.1 déjà cité. Je crois effectivement pertinent de nous interroger sur la capacité des villes à définir un futur souhaitable commun, il y va d'une forme de reconquête politique qui peut donner du « sens » et parler au citoyen là où le marché concerne les seuls consommateurs solvables.

On voit donc que si l'ouverture du système urbain est nécessaire, elle n'est pas suffisante. Une ville qui ne serait qu'adaptation à son environnement perdrait ce qui fait son identité. Elle doit être en mesure de *s'approprier* les flux extérieurs d'humains, d'énergie et d'information, de les intégrer à son identité en la transformant mais sans y renoncer. Illustrons en risquant une hypothèse. Si les « émeutes » urbaines de l'automne 2005 en France n'ont pas touché les quartiers périphériques de Marseille c'est, de notre point de vue, parce que cette ville possède une identité forte qu'elle réussit, vaille que vaille, à transmettre aux populations d'origine immigrée. Elle se caractérise par une capacité de socialisation des nouveaux venus qui débouche sur une hybridation culturelle, ethnique et sociale de son identité dont témoigne, par exemple, le développement déjà ancien d'un rap local en provençal ou l'omniprésence de la faconde et de l'accent marseillais sur des lèvres venues d'Afrique et d'ailleurs.

Ainsi les systèmes urbains se renouvellent par l'accueil de nouveaux citadins, par l'adoption d'innovations culturelles, techniques et organisationnelles, par des flux informationnels, ... Historiquement, cette ouverture est constitutive de la ville qui s'émancipe de la tutelle seigneuriale et crée les conditions d'un profond changement social. Si cette autonomie urbaine fut fondatrice de la culture européenne c'est qu'elle a permis que se développent sur ces territoires affranchis, des dynamiques créatives s'auto-entretenant autour de nouvelles activités, de nouveaux savoirs et des comportements inédits. Ces thématiques de l'innovation et de l'apprentissage collectif qui caractérisent l'urbain sont présentes dans les groupes de travail 3.2 *Innovation et gestion durable*, et les déjà cités 2.1 et 3.1.

Un autre emprunt à la « pensée complexe » peut nous aider à éclairer ces dynamiques autoentretenues par lesquelles un système urbain s'adapte à son environnement en maintenant son identité tout en la transformant. Il s'agit de la dialogique ordre-désordre ou encore l'antagonisme organisationnel.

3.2 La dialogique de l'ordre et du désordre dans les systèmes urbains

Nous aimons les pensées simples, la clarté qui les accompagne et l'ordre qu'elles introduisent dans le foisonnement du réel. Il nous est donc difficile de penser le désordre autrement que sur le mode du négatif et du dysfonctionnement. Pourtant la « pensée complexe » nous enseigne que l'organisation d'un système social est faite d'ordre et de désordre, de complémentarités/solidarités et de conflits/oppositions. Les deux ne s'excluent pas, bien au contraire, ils vont de pair dans ce que Morin appelle l' « antagonisme organisationnel ». Pour bien comprendre ce point essentiel, il faut introduire une autre dimension du système, sa dimension

potentielle. C'est à un auteur trop méconnu, Yves Barel, qu'on doit d'avoir appliqué ce concept aux systèmes urbains. Ce dernier, en effet, a montré dans La ville médiévale³¹, qu'un système, urbain en l'occurrence, ne se limite jamais à ce que l'on peut directement observer de lui, à ce qui est actualisé, c'est-à-dire ce que l'on constate en actes. Le système existe aussi en puissance, il a une dimension potentielle qui est une « forme d'existence particulière de la réalité ». Sous la forme d'une réserve d'énergie et d'information, la potentialité est « une puissance d'action non encore utilisée³²». Autrement dit, à chaque instant, un système complexe se réalise en préparant simultanément ce qu'il pourrait être. Comme l'écrit Jean-Pierre Dupuy, « le réel ressemble toujours au possible qu'il était avant sa réalisation³³ ». Dès lors, on peut dire que le système actualise les relations créatrices d'ordre et de complémentarité, et potentialise celles qui sont porteuses de désordre et d'opposition. Cette dimension des systèmes urbains sera probablement abordée dans les groupes de travail 1.2 De l'observation territoriale au développement de projets mais aussi dans ceux qui traiteront des projets urbains. Illustrons ce type de processus. Face au fractionnement institutionnel générateur de désordre (jeux de pouvoir, concurrence fiscale, doublons administratifs,...) on assiste à l'apparition de pouvoirs d'agglomération qui tentent d'actualiser les complémentarités. Pour contrebattre les effets conflictuels de la ségrégation spatiale, certaines villes mettent en œuvre, avec l'aide de l'Etat, voire à son initiative, comme en France, des politiques de renouvellement urbain promouvant la mixité sociale. D'autres préfèrent renforcer la dimension répressive de leur politique (police municipale, vidéosurveillance,...), la plupart jouant sur les deux registres. Mais on voit bien qu'en s'actualisant, le désordre porte à la fois une menace de destruction (radicalisation des conflits) mais aussi une possibilité de changement (transformation organisationnelle). Les objectifs de mixité sociale et de participation ou encore la présence de personnes issues de minorités ethniques sur les listes électorales en sont des exemples. On retrouve ici une conception du changement social déjà présente chez un grand sociologue, entre autres de la ville, l'Allemand Georg Simmel³⁴.

Si les responsables territoriaux devraient, de notre point de vue, se doter des moyens d'investigation leur permettant d'identifier les potentialités de leur territoire (dont la prospective constitue l'approche la plus élémentaire), il semble vital, plus généralement, que les institutions qu'ils dirigent soient capables d'affronter la complexité des systèmes urbains. De manière plus technique il faut qu'ils respectent la loi de la variété requise.

3. 3 Les exigences de variété : pour une cité imaginative

Cette loi, formulée par à William Ross Ashby, est bien connue des systémiciens. Elle dispose qu'un système qui pilote un autre système doit avoir un niveau de variété supérieur au système piloté, la variété étant le nombre d'états qu'un système peut exhiber. On en tire, à propos des systèmes urbains, que la cité qui gouverne la ville doit se montrer capable d'une très grande souplesse organisationnelle lui permettant la variété de configurations systémiques la plus importante possible. Il s'agit d'un enjeu majeur souvent méconnu. Sans une évolution sensible dans ce sens on peut craindre que la vision hayeckienne (i.e. ultralibérale) de l'auto-organisation ne s'impose au nom de l'incapacité définitive des autorités publiques à gouverner des sociétés que le libre jeu des acteurs individuels régulerait beaucoup mieux. D'ailleurs, on peut penser que la fortune actuelle du terme de gouvernance – abordée dans le groupe de travail 1.3 – pour décrire les nouvelles formes prises par les politiques publiques (polycentrisme public, partenariats public-

_

³¹ Barel, Yves, *La ville médiévale*, Grenoble, PUG, 1975 voir aussi *Le paradoxe et le système. Essai sur l'imaginaire social*, Grenoble, PUG, 1977.

³² Barel Yves, La ville médiévale, *op. cit.*, p. 541.

Dupuy ,Jean-Pierre, « L'autonomie et la complexité du social », *Science et pratique de la complexité*, IDATE-UNU, La Documentation française, 1986, Paris, p. 294.

Simmel, Georg et Jean-Louis Vieillard-Baron, *La femme, la ville, l'individualisme. Philosophie de la modernité, T1*, Paris, Payot, coll. Critique de la politique, 2007.

privé, contractualisation,...) traduit une adaptation allant dans le sens d'une plus grande variété des systèmes de pilotage territoriaux. Elle témoigne de la difficulté d'agir de manière hiérarchique et de penser ces formes de co-construction de l'action et des règles collectives avec des concepts trop empreints de déterminisme et de hiérarchie comme celui de gouvernement. A bien des égards, elle s'inscrit dans une perspective complexe mais, sans corpus théorique substantiel, elle se limite à une simple description des processus en cause alors même qu'il s'agit de les penser. C'est la raison pour laquelle je préfère une analyse en termes de complexité. Mais alors, comment la cité ou les institutions publiques territoriales peuvent-elles augmenter leur variété?

Pour le dire vite : en devenant elles-mêmes des systèmes complexes. Pour développer quelque peu cette assertion, il est utile de mobiliser la modélisation des systèmes complexes proposée par Jean-Louis Le Moigne³⁵. Selon lui, on peut modéliser un système complexe en neuf niveaux :

- 1- son repérage : existe-t-il ? 2- son activité : que fait-il ?
- 3- sa régulation : comment maintient-il la régularité de son action ?
- 4- son information: comment s'informe-t-il?
- 5- ses décisions : comment décide-t-il ?
- 6- sa mémoire : comment mémorise-t-il ses décisions et leur histoire ?
- 7- son mode de coordination : comment coordonne-t-il ses décisions ?
- 8- sa capacité d'imagination et de conception : comment imagine-t-il et conçoit-il de nouvelles décisions ?
- 9- son mode de finalisation : comment élabore-t-il ses finalités ?

Si chacun de ces niveaux pourrait être détaillé, je m'attarderai sur les cinq derniers pour commenter les conditions d'un fonctionnement complexe des institutions territoriales.

Voyons d'abord, l'information. Il s'agit de la fonction du système d'information. Par quels moyens l'information est-elle produite? sur quoi? avec quelle fréquence et quel niveau de précision? Si les situations sont souvent différentes, on constate néanmoins que l'information des autorités territoriales apparaît souvent tardive, lacunaire et imprécise. Généralement centrée sur des données fiscales et économiques, prenant surtout des formes quantitatives, elle méconnaît, outre les potentialités déjà évoquées, les dimensions sociales et culturelles notamment dans leur dimension subjective, celle de la perception et du vécu des habitants. Dans certaines villes, des efforts sont faits pour se doter d'outils plus systématiques d'information, comme par exemple le monitoring des quartiers qu'on commence à mettre en œuvre à Bruxelles. Mais, je crois qu'il y a encore beaucoup à faire pour concevoir conceptuellement et techniquement des dispositifs d'information permettant des représentations intelligibles de l'état territoire urbain. Plurielle c'est-à-dire émanant d'acteurs différents, pertinente i.e. centrée sur les enjeux évaluative, cette information, si elle est distribuée sur le territoire, peut travailler à l'intelligence territoriale qui sera évoquée dans le groupe de travail 2.1. Si l'observation territoriale, abordée dans le groupe 1.2, est assurément nécessaire, de mon point de vue, elle ne saurait suffire. Elle doit être structurée en fonction d'une grille conceptuelle qui lui donne du sens. Pour observer valablement la ville, il faut d'abord la penser.

Comment décide-t-on dans la cité? Vaste question dont je me contenterai de relever quelques points peut-être trop méconnus. D'abord, l'influence des représentations. En la matière, chaque pays a sa tradition. Pour la France, Pierre Rosanvallon a pu dire, relativement aux territoires : « on parle comme Tocqueville et on pense comme Robespierre³⁶ ». Dans ce pays où l'on a pu envisager, durant la Révolution, de créer des départements aux périmètres géométriques identiques, les représentations du territoire apparaissent encore très empreintes de l'idéal

³⁶ Rosanvallon, Pierre, interview, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 20 avril 2004.

³⁵ Le Moigne, Jean-Louis, *La modélisation des système complexes*, Paris, Dunod, 1990.

rationaliste bien exprimé par le jardin à la française. J'ai tenté de montrer par ailleurs³⁷ que la décentralisation y était difficilement acceptée notamment parce ce que la complexité qu'elle véhicule dérange ces représentations. Bien au-delà du cas français, force est de constater que la parole experte continue à s'imposer en dépit de l'intérêt que suscitent la participation citoyenne et le concept de « forum hybride³⁸ » parmi les chercheurs. L'interrogation sur la gouvernance participative et la possibilité de politiques pluralistes abordée dans le groupe de travail 1.3 et celle de la démocratie et de la maîtrise des politiques, n'en sont que plus pertinentes. Ouvrir la décision à la participation représente un enjeu démocratique dans des sociétés de plus en plus éduquées mais cela peut aussi être un moyen de mieux décider comme le montre l'historien américain Thomas P. Hughes. Faisant l'histoire des ingénieurs aux Etats-Unis³⁹, il montre que la nécessité de composer avec les populations lors de la conception de grands équipements (métros par exemple) permettait aux ingénieurs de parvenir à des solutions meilleures y compris sur le plan technique. Des méthodes existent pour organiser cette participation publique, comme, par exemple, celle des focus groups qui sera utilisée dans la seconde partie de ce colloque. Parmi celles-ci, signalons la modélisation participative. Elle consiste à élaborer un modèle de simulation informatique qui est utilisé ensuite dans le cours du débat entre des acteurs concernés par les conséquences d'une décision publique (implantation d'un équipement,...). En prenant connaissance des résultats simulés du modèle sur plusieurs scenarii, à la fois pour eux-mêmes et pour les autres, les acteurs peuvent mieux mesurer les implications de leur propre position et admettre plus facilement un compromis. Cette méthode souvent utilisée en matière socio-environnementale pourrait l'être plus à propos de la ville.

En ce qui concerne la mémoire dans les systèmes de « gouvernance » territoriale, elle apparaît souvent négligée. On peut le regretter tant on se prive ainsi de l'expérience que confère une mémoire institutionnelle. Encore faut-il qu'elle soit aisément accessible et interprétable. Cela requiert des ressources techniques (stockage, archivage, numérisation,...) mais aussi humaines et intellectuelles. J'ai souvent pensé qu'il manquait un regard d'historien pour éclairer la décision publique. C'est-à-dire quelqu'un capable de mettre en perspective le passé pour éclairer les enjeux présents et permettant ainsi une réflexivité sur les réussites et les échecs antérieurs. Cette mémoire mérite d'être valorisée, non comme un patrimoine à célébrer mais comme une ressource cognitive contribuant à la décision. Ce, d'autant plus, qu'elle constitue une composante importante de l'identité de la cité et du territoire. Enfin, cette mémoire introduit le temps long de l'histoire dans le temps court de l'action, ce qui est loin d'être sans intérêt dans un monde où la communication médiatique tend à imposer l'urgence d'un éternel présent.

La coordination des décisions est problématique dans les systèmes urbains. La formation de pouvoirs d'agglomération représente une partie de la solution. Mais, dans la mesure où il faut ajouter au polycentrisme territorial (plusieurs communes), les interventions multi-niveaux (région, Etat, Union Européenne) et les contributions des acteurs privés, on mesure que la coordination des politiques territoriales est loin d'être assurée. Elle ne passe plus par la prépondérance hiérarchique d'une institution mais par des logiques partenariales et des accords contractualisés. Dès lors, l'adhésion de plusieurs partenaires à des objectifs communs devient nécessaire. Le projet territorial, quand il n'est pas un simple habillage de formes anciennes (la simple juxtaposition de mesures sectorielles ne fait pas un projet), constitue l'instrument privilégié de cette coordination des politiques territoriales i.e. celles qui sont mises en œuvres par les acteurs du territoire mais aussi d'intégration des politiques territorialisées c'est-à-dire celles qui sont menées par des institutions de plus haut niveau. C'est dans ce cadre que la gouvernance prend tout son sens, celui d'une complexification des formes et des modalités de l'action publique.

³⁷ Roggero, Pascal, Sociologie des représentations du pouvoir local : l'Etat français et ses communes, Presses de l'université laurentienne, Sudbury, 2006.

³⁸ Callon, Michel, Pierre, Lascoumes et Yannick, Barthe, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, éditions du seuil, 2001.

³⁹ Hughes, Thomas Parke, *Prometheus Rescuing*, New-York, Pantheon, 1998.

Comme l'écrit Mary Douglas, les institutions « pensent⁴⁰ », elles orientent la manière dont les humains qui les font fonctionner se représentent le monde, décident et agissent. Les politiques territoriales connaissent donc un « encastrement cognitif⁴¹ » qui, sans que les décideurs en soient toujours conscients, limite les solutions envisagées en les préformatant. L'imagination de nouvelles décisions s'en trouve contrainte. Pourtant la loi de la variété requise exige des autorités une grande inventivité politique. Des conditions favorisant cette inventivité sont néanmoins repérables ; parmi d'autres, citons : la diversité des équipes dirigeantes (politique mais surtout en termes de formations, d'origines et d'activités), la liberté et la qualité des débats internes, la bonne représentativité des populations, l'ouverture et la connaissance des innovations pratiquées ailleurs, l'intérêt porté aux connaissances nouvelles, notamment celles issues des sciences sociales. Outre les limites cognitives évoquées, des facteurs pèsent sur la créativité politique : bien sûr les contraintes financières, l'urgence de l'action mais aussi le poids des procédures, l'inertie des services, la crainte du risque ou encore le conformisme. Quant à la conception de nouvelles politiques, elle me semble appeler une nouvelle manière de penser plus en phase avec la complexité des territoires notamment urbains. En effet, l'action territoriale comme les représentations du territoire, est encore marquée de l'idéal de simplicité attaché à la pensée cartésienne 42 alors même que les caractéristiques des processus qui font le territoire (non-linéarité, incertitude, diversité, dialogie, émergence,...) renvoient assez clairement à la « pensée complexe ». L'homme politique, comme le chef d'entreprise d'ailleurs, pratique cette complexité mais d'une manière intuitive et pragmatique. Il lui manque souvent les outils conceptuels pour essayer de la penser. Cette familiarisation des décideurs publics à la « pensée complexe » constitue, me semblet-il, un enjeu important pour la démocratie et les politiques territoriales.

Enfin, un système complexe se finalise. Il définit les finalités qui sont les siennes. Là se nichent la grandeur et le drame des collectivités humaines, dans l'ambition d'orienter le cours de leur histoire. Or, à examiner les discours publics et les politiques destinées aux territoires on peut être frappé par la part prédominante de l'économie. De plus en plus, les hommes politiques s'adressent surtout aux usagers et aux consommateurs et moins aux citoyens. Il faut y voir une adaptation à une évolution sociétale évoquée précédemment. Mais, permettez-moi, de la regretter et aussi de plaider coupable au nom des sciences sociales. En effet, ces dernières sont toutes pénétrées par la figure de l'individu rationnel et utilitariste qui décide toujours, après un calcul coûts-avantages, d'agir à son profit. Pour ma part, je pense qu'il s'agit d'une vision très réductrice du comportement social, certes utile pour modéliser, mais qui porte en elle une conception qui nie l'idée même de société. Une collection d'individus ne fait pas une société ni un territoire. En matière de politiques territoriales, je dirai qu'à trop chercher le bien économique on en vient à oublier le lien social. Or, le vouloir vivre ensemble dépend de la densité des liens sociaux existant sur un territoire. De même, cette densité des liens sociaux apparaît comme l'évaluation la plus significative du « capital social » d'une ville ou d'un territoire. Et, bien au-delà de Robert Putnam, la sociologie économique⁴³ et l'analyse des réseaux démontrent que de ces liens (ou relations) favorisent la confiance, l'entraide et, très souvent, l'initiative et l'adaptation économiques. Il me semble donc pertinent que les territoires se donnent aussi, plus qu'ils ne le font, des finalités relatives à l'échange social. En favorisant les relations inter-personnelles, en valorisant l'engagement et le bénévolat, en stimulant les réseaux de proximité, en soutenant les associations, bref en aidant l'échange social, les politiques territoriales peuvent contribuer à la fois au développement économique et à la solidarité sociale. Qu'on se comprenne bien, il ne s'agit pas de l'aide sociale classique qui demeure nécessaire compte tenu du dénuement de certaines

_

⁴⁰ Douglas, Mary, Comment pensent les institutions, Paris, La Découverte, coll. Poche, 2004.

⁴¹ Powell, Walter W., DiMaggio, Paul J., « The new institutionalism in organizational analysis. », Chicago, The University of Chicago Press, 1991.

⁴² Roggero, Pascal, *De la complexité des politiques locales*, Paris, L'Harmattan, collection Pratiques de la systémique, 2005.

⁴³ Swedberg, Richard, *Principles of Economic Sociology*, Princeton University Press, 2003.

populations mais d'un processus visant plus une solidarité active, en quelque sorte auto-organisée. Même si cela peut paraître étrange aujourd'hui, je suis de ceux qui pensent que le don, au sens que Marcel Mauss donne à ce concept⁴⁴, se trouve au fondement de la vie sociale. On donne sa confiance pour coopérer avec autrui, pour réaliser des projets communs. Evoquons donc maintenant, dans un développement spécifique, cet instrument que les villes ou les territoires se donnent pour définir et réaliser des finalités collectives : le projet.

2.4 La « projectivité » des politiques territoriales

Même si le terme projet est aujourd'hui galvaudé par un usage pléthorique, il permet, d'une part, d'exprimer le caractère global de l'action menée qui s'oppose à la sectorisation traditionnelle des politiques publiques. D'autre part, il traduit le caractère évolutif du dispositif mis en œuvre qui n'apparaît pas ou moins dans le plan. A ce titre, on peut dire qu'il s'agit d'une forme complexe de pilotage de l'action territoriale. Bien sûr, on aurait tort d'être naïf. Souvent, en dépit de la présence du mot, le projet n'existe pas. Ainsi, par exemple, la région Midi-Pyrénées a-t-elle mis en œuvre des « contrats de terroir » pour promouvoir des projets territoriaux qu'on a pu qualifier ironiquement de « contrat de tiroir » tellement les projets présentés étaient des compilations de mesures sectorielles rassemblées sous le label « projet » dans le seul but d'obtenir les subventions. Et, c'est loin d'être un cas isolé. Il y donc derrière l'appellation projet des dispositifs bien différents. Il peut donc être utile d'évaluer leur qualité. Je m'y suis essayé en proposant de mesurer ce que j'ai appelé la « projectivité » de l'action 45.

Cette « projectivité » se décompose en deux dimensions, l'autofinalisation et l'homologie comme le montre la figure n°3. La première traduit la capacité d'une institution à déterminer ses propres finalités et la seconde entend décrire le niveau d'adéquation de ces finalités au système qui les met en œuvre. Plus les niveaux d'auto-finalisation et d'homologie sont élevés, plus la « projectivité » l'est aussi, c'est-à-dire que les projets mis en œuvre s'avèrent plus complexes.

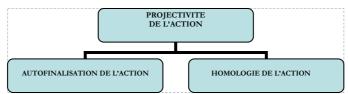


Figure n° 3 Les dimensions de la projectivité de l'action

L'autofinalisation d'un système territorial va dépendre, d'une part, de son autonomie de représentation du monde et, d'autre part, de son rapport à l'ouverture sur son environnement. La première mesure la possession d'une identité capable de structurer ou d'orienter les finalités du système territorial. Elle peut être opérationnalisée en indicateurs évaluant chez les acteurs du territoire d'une part, l'existence et l'influence d'une culture locale et, d'autre part, l'existence d'un sentiment d'appartenance et d'une conscience identitaire. Quant au rapport à l'ouverture dont nous avons l'importance dans la première partie, il décrit la manière dont le système territorial est lié à son environnement (nature et niveaux d'ouverture) et sa capacité à évaluer et à maîtriser les effets de cette ouverture. Il s'agira de voir si le système est capable de s'ouvrir sans se dissoudre dans la seule adaptation à son environnement.

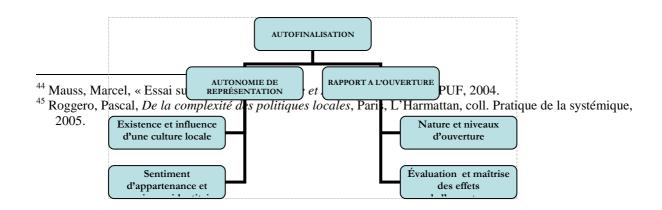


Figure n° 4 Les dimensions et composantes de l'autofinalisation

Le niveau d'homologie mesure la capacité du système à produire des projets qui s'enracinent dans le territoire et en expriment les caractéristiques actuelles et potentielles. Pour cela des informations sont nécessaires sur le fonctionnement présent du système (la connaissance actuelle), sur son histoire (connaissance diachronique) et sur ses potentialités (connaissance prospective). Mais il faut aussi que cette diversité puisse être prise en compte dans l'élaboration du projet. Dès lors, une évaluation du niveau et de la qualité de l'expression et de la participation des acteurs du territoire doit aussi être faite. De même, qu'il est nécessaire d'identifier et d'évaluer le niveau de consensus atteint par le projet. Enfin, le mode de justification du projet constitue un indicateur permettant de confirmer les résultats antérieurs (ex. « nous devons nous adapter » ou bien « notre identité exige que »).

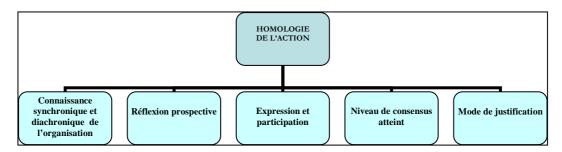


Figure n° 5 Les dimensions de l'homologie de l'action

L'application de cette grille d'analyse met en lumière des différences significatives dans l'élaboration des projets. La qualité projective des politiques est un indicateur de leur capacité à exprimer l'identité d'un système territorial dans un environnement complexe. Mais elle ne saurait à elle seule rendre compte de la nature plus ou moins complexe d'une politique. Pour cela il faut considérer la manière dont cette politique va interagir avec l'environnement et revenir transformer le système territorial. C'est ce qu'on appelle la récursivité. J'ai travaillé à l'opérationnalisation de ce concept pour l'appliquer aux politiques territoriales in mais je n'en traiterai pas ici. D'abord parce que les ateliers et groupe de travail du colloque sont centrés sur le projet et d'autres thématiques antérieurement évoquées et non pas sur cette récursivité des politiques et, ensuite, parce que le temps passe. L'heure de conclure est arrivée.

Vous ne serez pas surpris que je la place sous les auspices d'Edgar Morin. Reprenant un concept forgé par Aristote, il a parlé de la nécessité, à ses yeux, d'une « anthropolitique ⁴⁷ », en d'autres termes, d'une politique qui mette l'humain au centre de ses préoccupations. Il est trivial,

⁴⁷ Morin, Edgar, *Introduction à une politique de l'homme*, Paris, éditions du seuil, 1965.

⁴⁶ *Ibid*.

depuis le sociologue Max Weber, de constater que la logique des moyens s'est substituée à celles des fins dans les sociétés développées. Si tous les niveaux de pouvoir doivent être concernés par une telle politique, son cadre le plus approprié est, dans une large mesure, le territoire local, celui où s'exercent majoritairement les solidarités les plus concrètes, où la proximité incarne les relations sociales. Bien sûr, de grandes régulations demeurent nécessaires à des échelles plus larges, nationale, européenne et mondiale. Elles nécessitent la prise de conscience des interdépendances, l'élaboration de processus démocratiques de « gouvernance » mondiale et la mise en oeuvre d'une citoyenneté multidimensionnelle dans laquelle les décisions prises à chaque niveau tiennent compte des solidarités nécessaires avec les autres niveaux. On est bien loin du compte et l'on pense à cette phrase de Paul Valery : « Que de choses il faut ignorer pour agir ! » en espérant néanmoins qu'avec ce colloque nous parvenions à déplacer collectivement les limites de notre ignorance. Je vous remercie.

Eléments bibliographiques

Azaïs, Christian, Antonella Corsani et Patrick Dieuaide, Vers un capitalisme cognitif. Entre mutations du travail et territoires, Paris, L'Harmattan, 2003

Barel, Yves, Le paradoxe et le système. Essai sur l'imaginaire social, Grenoble, PUG, 1977

Barel, Yves, La ville médiévale, Grenoble, PUG, 1975

Beck, Ulrich, La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Paris, Aubier, 2001.

Braudel, Fernand, La dynamique du capitalisme, Paris, éditions Artaud, coll. Champs-Flammarion, n° 192, 1985.

Bretagnolle, Anne, Denise Pumain et Céline Rozenblat, « Space-time Contraction and the Dynamics of Urban Systems », *Cybergeo*, 10th European Colloquium on Quantitative and Theoretical Geography. Rostock, Germany, September 6-11, 1997, article 61, mis en ligne le 10 juillet 1998, modifié le 27 décembre 2006. URL: http://www.cybergeo.eu/index373.html. Consulté le 02 mars 2008

Callon, Michel, Pierre, Lascoumes et Yannick, Barthe, Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, éditions du seuil, 2001

Castells, Manuel, L'ère de l'information. Vol. 1-Vol 3, Paris, Fayard, 1998-1999.

Douglas, Mary, Comment pensent les institutions, Paris, La Découverte, coll. Poche, 2004.

Donzelot, Jacques, « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, péri-urnalisation », Esprit, mars-avril 2004.

Dubet, François, Le déclin de l'institution, Paris, éditions du seuil, coll. L'épreuves faits, 2002.

Dupuy ,Jean-Pierre, « L'autonomie et la complexité du social », Science et pratique de la complexité, IDATE-UNU, La Documentation française, 1986, Paris,

Globalization and World Cities Research Network (2007), [en ligne] http://www.lboro.ac.uk/gawc/

Godelier, Maurice, Aux fondements des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie, Paris, Albin Michel, 2007.

Grandjean, Alain et Jean-Marc Lancovici, Le plein s'il vous plaît !, Paris, éditions du seuil, 2006.

Hémon, Denis, Eric Jougla, Estimation de la surmortalité et principales caractéristiques épidémiologiques, Rapport remis au Ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées, 25 septembre 2003

Hughes, Thomas Parke, Prometheus Rescuing, New-York, Pantheon, 1998.

Huygue, Sébastien, L'attractivité du territoire pour les sièges sociaux des grands groupes internationaux, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation Française, 2003.

Kauffmann, Jean-Claude, La construction de soi. Une théorie de l'identité, Paris, Armand Colin, coll. Pluriel, 2004.

Landais, Camille, « Hauts Revenus en France et en Europe: une explosion des inégalités ? », Conseil d'Analyse Stratégique, Paris, 29 octobre 2007

Le Moigne, Jean-Louis, La modélisation des systèmes complexes, Paris, Dunod, 1990

Maffesoli, Michel, Le rythme de la vie. Variations sur l'imaginaire postmoderne, Paris, La Table Ronde, 2004, 220 p.

Maffesoli, Michel, Du nomadisme. Vagabondages initiatiques, Paris, LGF, 1997.

Morin, Edgar, La Méthode, 6 tomes, Paris, éditions du seuil, 1977-2004.

Morin, Edgar, Introduction à une politique de l'homme, Paris, éditions du seuil, 1965.

Moulier Boutang, Yann, Le capitalisme cognitif : La Nouvelle Grande Transformation, Paris, éditions Amsterdam, coll. Multitudes/idées, 2007.

Mauss, Marcel, « Essai sur le don », Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF, 2004.

OCDE, L'évolution des inégalités de revenus en France et dans les pays de l'OCDE, OCDE, Division des politiques sociales, 2005.

Roggero, Pascal, Sociologie des représentations du pouvoir local : l'Etat français et ses communes, Presses de l'université laurentienne, Sudbury, 2006.

Roggero, Pascal, De la complexité des politiques locales, Paris, L'Harmattan, col. Pratiques de la systémique, 2005.

Rosanvallon, Pierre, interview, Les dernières Nouvelles d'Alsace, 20 avril 2004.

Roux, Michel, Ré-enchanter l'espace. Pour un nouvel art d'habiter, Paris, L'Harmattan, coll. L'Ingénium, 2001.

Sansot, Pierre, Poétique de la ville, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2004 (1973).

Sassen, Saskia, The Global City: New York, London, Tokyo, Princeton University Press, 2001 (1991).

Simmel, Georg et Jean-Louis Vieillard-Baron, *La femme, la ville, l'individualisme. Philosophie de la modernité, T1*, Paris, Payot, coll. Critique de la politique, 2007.

Stock, Mathis, «L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. », *Espaces Temps.net*, Textuel, 26.02.2006, http://espacestemps.net/document1853.html

Swedberg, Richard, Principles of Economic Sociology, Princeton University Press, 2003.

Urry, John, Global Complexity, Cambridge, Polity Press, 2003.

Urry, John, Sociology Beyond Societies. Mobilities for the Twenty-first Century, London, Routledge, 2000.

World Bank, World Development Report, 1995.